

# Rapport de mission de repérage des matériaux et produits listes A et B à intégrer au dossier technique «amiante»

Articles R.1334-14, R.1334-17 et 18, R.1334-20 et 21, R.1334-29-5, R1334-23 et 24, R1334-27 du Code de la Santé Publique ; Arrêté du 12 décembre 2012, arrêtés du 21 décembre 2012 (Liste A et B);

PROGRAMME DTA\_15\_POSTE\_BAT\_A

15 RUE DE LA POSTE

77176 NANDY

### PHOTO NON DISPONIBLE

Rapport N°: DTA\_15\_POSTE\_BAT\_A

18/04/2019



# A \ INFORMATIONS GENERALES

### A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT

Nature du bâtiment :	Autres	Adresse :	15 RUE DE LA POSTE 77176 NANDY
Date du permis de construire ou date de construction		Bâtiment :	
Etage:		Porte:	
Ref Cadastrale :	NC	Propriété de :	OPH77 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

### A.2\ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom:	OPH77	Documents remis :
Adresse :	10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN	Moyens mis à disposition :

### A.3\ EXECUTION DE LA MISSION

RAPPORT N°:	OPH77	Laboratoire d'Analyses :	ITGA
	DTA_15_POSTE_BAT_A	Adresse laboratoire :	3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX -
			CS 46537 35065 RENNES CEDEX
Le repérage a été réalisé le :	18/04/2019	Numéro d'accréditation :	1-5967
Accompagnateur :		Organisme d'assurance professionnelle :	AXA France
Par:	Serge TAVARES	Adresse assurance :	
N° certificat :	DTI3472		313 Terrasses de l'Arche
Date d'obtention :	20/08/2018		92727 NANTERRE CEDEX
Organisme certificateur :		N° de contrat d'assurance :	10158549604
		Date de validité :	31/12/2019

# B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

#### FAIT LE 07/05/2019

Cabinet: EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE

Nom du responsable : **DEMOULIN Frédéric** Nom du diagnostiqueur : **Serge TAVARES** 



Rapport N°: DTA\_15\_POSTE\_BAT\_A



# C\ SOMMAIRE

# Table des matières

A \ INFORMATIONS GENERALES	
A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT	2
A.2\ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	2
A.3\ EXECUTION DE LA MISSION	2
B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	2
C\ SOMMAIRE	3
D\ CONCLUSIONS	4
Obligations réglementaires pour les matériaux de la liste A contenant de l'amiante	5
Recommandations pour les matériaux de la liste B contenant de l'amiante	6
E \ PROGRAMME DE REPERAGE	7
F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	
G \ RAPPORTS PRECEDENTS	8
H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	9
ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES	12
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES	16
ATTESTATION(S)	20
CERTIFICAT DE COMPETENCES	21



# D\ CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante

Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux amiantés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

PIECE	ETAGE	ELEMENTS PRELEVES	DESCRIPTIF LABORATOIRE	REPERAGE	ECHANTILLON	METHODE	ETAT	RESULTAT
NEANT								

ZSO: Zone de Similitude d'Ouvrage

(Voir ci-dessous obligations réglementaires)

Liste des locaux non visités et justification

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE
NEANT		

Liste des éléments non inspectés et justification

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	REPERAGE	RESULTAT
NEANT				



# Obligations réglementaires pour les matériaux de la liste A contenant de l'amiante

#### Obligations de constitution et communication des documents et informations relatives à la présence d'amiante

(Article R 1334-29-5 du Code de la Santé Publique)

« Les propriétaires des parties communes d'immeubles constituent, conservent et actualisent un dossier intitulé " dossier technique amiante " comprenant les informations et documents suivants :

- Le rapport de repérage des matériaux et produits de la liste A et B contenant de l'amiante
- Le cas échéant, la date, la nature, la localisation et les résultats des évaluations périodiques de l'état de conservation, des mesures d'empoussièrement, des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A et B contenant de l'amiante ou des mesures conservatoires mises en œuvre.

Le dossier technique amiante mentionné au I de l'article R. 1334-29-5 est tenu par le propriétaire à la disposition des occupants des parties communes concernées. Ceux-ci sont informés de l'existence et des modalités de consultation de ce dossier. Il est communiqué par le propriétaire, sur leur demande et dans le cadre de leurs attributions respectives, aux agents ou services mentionnés au premier alinéa de l'article L. 1312-1, à l'article L. 1421-1 et au troisième alinéa de l'article L. 1422-1, ainsi que des inspecteurs et contrôleurs du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale, aux agents du ministère chargé de la construction mentionnés à l'article L. 151-1 du code de la construction et de l'habitation.

Le propriétaire communique le dossier technique amiante à toute personne physique ou morale appelée à organiser ou effectuer des travaux dans l'immeuble bâti et conservent une attestation écrite de cette communication. »

Rapport N°: DTA\_15\_POSTE\_BAT\_A 18/04/2019

SAS au capital de 55 000 Euros - Siret n° 479 076 838 00032



#### Recommandations pour les matériaux de la liste B contenant de l'amiante

Conclusions possibles					
EP	Evaluation périodique				
AC1 Action corrective de 1 <sup>er</sup> niveau					
AC2	Action corrective de 2 <sup>nd</sup> niveau				

#### « Evaluation périodique »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.

Cette évaluation périodique consiste à :

- a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

#### « Action corrective de premier niveau »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés.

Rappel : l'obligation de faire intervenir une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement ou pour les autres opérations de maintenance.

Cette action corrective de premier niveau consiste à :

- a) rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- b) procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- c) veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux ou produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que, le cas échéant, leur protection, demeurent en bon état de conservation.

#### « Action corrective de second niveau »

Qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation.

Cette action corrective de second niveau consiste à :

- a) prendre, tant que les mesures mentionnées au c) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation, et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- b) procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- c) mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

Rapport N°: DTA\_15\_POSTE\_BAT\_A 18/04/2019



# E \ PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

#### Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

#### Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER						
1. Parois verticales intérieures							
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs).	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-						
Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau						
	sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.						
	Enduits projetés, panneaux de cloisons.						
2. Planchers	s et plafonds						
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés.						
Planchers.	Dalles de sol						
3. Conduits, canalisations	et équipements intérieurs						
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides).	Conduits, enveloppes de calorifuges.						
Clapets/volets coupe-feu	Clapets, volets, rebouchage.						
Portes coupe-feu.	Joints (tresses, bandes).						
Vide-ordures.	Conduits.						
4. Elément	s extérieurs						
Toitures.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-						
Bardages et façades légères.	ciment),						
Conduits en toiture et façade.	bardeaux bitumineux.						
	Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment).						
	Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de						
	fumée.						



### F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste cité au programme de repérage.

#### Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

#### Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :

A

B

C

D

### **G\RAPPORTS PRECEDENTS**

NEANT

Rapport N°: DTA\_15\_POSTE\_BAT\_A

18/04/2019



# H\RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

PIECE	ETAGE	JUSTIFICATION	VISITE
NEANT			

Rapport N°: DTA\_15\_POSTE\_BAT\_A 18/04/2019 9/26



#### DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

PIECE	MUR1	MUR2	MUR3	MUR4	PLANCHER BAS	PLANCHER HAUT	PORTES	FENETRE1	FENETRE2
NEANT									

#### LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

PIECE	ETAGE	ELEMENTS PRELEVES	DESCRIPTIF LABORATOIRE	ECHANTILLON	REPERAGE	ETAT	RESULTAT
NEANT							

ZSO: Zone de Similitude d'Ouvrage



# LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR JUGEMENT PERSONNEL OU ZONE DE SIMILITUDE D'OUVRAGE

PIECE	ETAGE	ELEMENTS PRELEVES	DESCRIPTIF LABORATOIRE	ECHANTILLON	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
NEANT								

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

#### LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

PIECE	ETAGE	ELEMENTS APRELEVES	DESCRIPTIF LABORATOIRE	ECHANTILLON	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Hall	RC	Dalle de faux- plafonds	Matériau fibreux beige + peinture non séparable	DTA_15_POST E_BAT_AP001	Plafond	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Hall	RC	Enduit	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	DTA_15_POST E_BAT_AP002	Mur A	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Hall	RC	Enduit	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	DTA_15_POST E_BAT_AP003	Mur C	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Couloir	RC	Enduit	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	DTA_15_POST E_BAT_AP004	Mur A	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Gaine technique Eau	RC	Calorifugea ge	Matériau noir en mousse avec poussières	DTA_15_POST E_BAT_AP005	Canalisati on eau froide	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Cage d\'escalier 1	RC	Enduit	Enduit plâtreux blanc en vrac	DTA_15_POST E_BAT_AP006	Mur C	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Cage d\'escalier 1	RC	Enduit	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	DTA_15_POST E_BAT_AP007	Plafond	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Gaine technique Eau	RC	Calorifugea ge	Matériau noir en mousse avec poussières	DTA_15_POST E_BAT_AP008	Canalisati on eau froide	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE

ZSO: Zone de Similitude d'Ouvrage

LEGENDE		
Obligation matériaux de type		Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation
Flocage, calorifugeage ou faux- plafond	2	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement
(résultat de la grille d'évaluation)	3	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement
Recommandations des autres	EP	Evaluation périodique
matériaux et produits.	AC1	Action corrective de premier niveau
(résultat de la grille d'évaluation)	AC2	Action corrective de second niveau

Rapport N°: DTA\_15\_POSTE\_BAT\_A

18/04/2019



# ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES

	PRELEVEMENT: DTA_15_POSTE_BAT_AP001				
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL		
OPH77	DTA_15_POSTE_BAT_A 18/04/2019		Hall (RC)		
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR		
Dalle de faux- plafonds	Matériau fibreux beige + peinture non séparable	18/04/2019	TAVARES Serge		
	LOCALISATION	RESULTAT			
	Plafond	Amiante non détecté			

#### **EMPLACEMENT**



	PRELEVEMENT: DTA_15_POSTE_BAT_AP002					
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL			
OPH77	DTA_15_POSTE_BAT_A 18/04/2019		Hall (RC)			
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR			
Enduit	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable		TAVARES Serge			
	LOCALISATION	RESULTAT				
	Mur A		Amiante non détecté			

#### **EMPLACEMENT**



Rapport N°: DTA\_15\_POSTE\_BAT\_A



	PRELEVEMENT: DTA_15_POSTE_BAT_AP003				
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL		
OPH77	DTA_15_POSTE_BAT_A 18/04/203	19	Hall (RC)		
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR		
Enduit	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable		TAVARES Serge		
	LOCALISATION	RESULTAT			
	Mur C		Amiante non détecté		

#### **EMPLACEMENT**



	PRELEVEMENT :	DTA_15_POSTE_E	BAT_AP004
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	DTA_15_POSTE_BAT_A 18/04/2019		Couloir (RC)
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Enduit	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable		TAVARES Serge
	LOCALISATION	RESULTAT	
	Mur A		Amiante non détecté

#### **EMPLACEMENT**



Rapport N°: DTA\_15\_POSTE\_BAT\_A 18/04/2019



	PRELEVEMENT :	DTA_15_POSTE_E	BAT_AP005
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	DTA_15_POSTE_BAT_A 18/04/20	Gaine technique Eau (RC)	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Calorifugeage	Calorifugeage Matériau noir en mousse avec poussières		TAVARES Serge
	LOCALISATION		RESULTAT
	Canalisation eau froide		Amiante non détecté

#### **EMPLACEMENT**



	PRELEVEMENT: DTA_15_POSTE_BAT_AP006					
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL				
OPH77	DTA_15_POSTE_BAT_A 18/04/20:	Cage d\'escalier 1 (RC)				
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR			
Enduit Enduit plâtreux blanc en vrac		18/04/2019	TAVARES Serge			
	LOCALISATION	RESULTAT				
	Mur C		Amiante non détecté			

### **EMPLACEMENT**

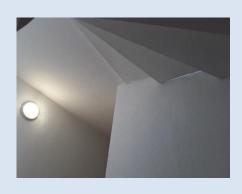


Rapport N°: DTA\_15\_POSTE\_BAT\_A 18/04/2019



	PRELEVEMENT :	DTA_15_POSTE_E	BAT_AP007
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	DTA_15_POSTE_BAT_A 18/04/201	19	Cage d\'escalier 1 (RC)
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Enduit	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable		TAVARES Serge
	LOCALISATION	RESULTAT	
	Plafond		Amiante non détecté

#### **EMPLACEMENT**



	PRELEVEMENT: DTA_15_POSTE_BAT_AP008				
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL		
OPH77	DTA_15_POSTE_BAT_A 18/04/20	Gaine technique Eau (RC)			
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR		
Calorifugeage Matériau noir en mousse avec poussières		18/04/2019	TAVARES Serge		
	LOCALISATION	RESULTAT			
	Canalisation eau froide		Amiante non détecté		

#### **EMPLACEMENT**



Rapport N°: DTA\_15\_POSTE\_BAT\_A 18/04/2019



### ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES







Parc Edonia - Båt. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX Tel : 02.99.35.41.41 Fax: 02.99.35.41.42 www.itga.ff Accréditation n° 1-5967

Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fi

accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

#### RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0719-40632 EN DATE DU 07/05/2019 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire les informations fournies par le client sont simplement retranscrites et identifiées comme telles

Client: AGENCE EHLIDF- (COMPTE MATERIAUX)EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE
2 rue Traversière
78580 LES ALLUETS LE ROI

Prélèvement(s): Reçu au laboratoire le : 26/04/2019

Préparation(s): Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP): Prélèvement et montage adapté sur lame de microscope
 Pour une analyse au Microscope Electronsque à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai:
 (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
 (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

Technique(s)
Analytique(s):

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2): Morphologie et critères optiques
 La técetion de fibrea d'aminate optiquement observables est garantis si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
 La discoscopie Beletronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la nome NF X43-050): Morphologie, EDX et

diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s)

Fraction analysée		Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante		
Réf dossier client :	DTA_15_POSTE_BA POSTE 77176 NANE	T_A01 - 15 RUE DE LA DY	Réféchantillon ITGA : ITO71905-825				
Réféchantillon client :	DTA_15_POSTE_BAT_AP001 / Autres / Description ITGA : Matériau fibreux beige / Peinture Hall Plafond Dalle de faux-plafonds						
<ul> <li>Matériau fibreux beige + peinture non séparable</li> </ul>		META (I)	2	07/05/2019	Amiante non détecté / -		
Réf dossier client :	DTA 13 POSTE BAT A-01 - 15 RUE DE LA Réféchantillon ITGA : IT071905-826 POSTE 77176 NANDY						
Réféchantillon client :	DTA_15_POSTE_BAT_AP002 / Autres / Description ITGA : Enduit platreux blane en vrac / Peinture Hall Mur A Enduit						
<ul> <li>Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable</li> </ul>		META (I)	f)	07/05/2019	Amiante non détecté / -		
Réf dossier client :	DTA_15_POSTE_BAT_A=01 - 15 RUE DE LA Réféchantillon ITGA : IT071905-827 POSTE 27176 NANDY						
Réféchantillon client :	DTA_15_POSTE_BA Hall Mur C Enduit	T_AP003 / Autres /	Description ITG/	A: Enduit pl	lâtreux blanc en vrac / Peinture		
<ul> <li>Enduit plâtreux blane en vrac + peinture non séparable</li> </ul>		META(I)	t e	07/05/2019	Amiante non détecté / +		
Réf dossier client :	DTA_15_POSTE_BA POSTE 77176 NANE	Réféchantillon ITGA : IT071905-828					
Réféchantillon client :	DTA_15_POSTE_BAT_AP004 / Autres / Description ITGA : Enduit plätreux blanc en vrac / Peinture Couloir Mur A Enduit						
<ul> <li>Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable</li> </ul>		META (1)	1	07/05/2019	Amiante non détecté / -		

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 07

Rapport N°: DTA\_15\_POSTE\_BAT\_A

10/07/4013

Page 1/2

**⊥**1/26





#### RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0719-40632 EN DATE DU 07/05/2019 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée		Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante		
Réf dossier client :	DTA_15_POSTE_BA POSTE 77176 NANI	TT071905-829					
Réféchantillon client :	DTA_15_POSTE_BAT_AP005 / Autres / Description ITGA: Matériau noir en mousse avec poussières Gaine technique Eau Canalisation eau froide Caboritugeage Caboritugeage						
<ul> <li>Matériau noir en mousse avec poussières</li> </ul>		META (2)	T <sub>i</sub>	06/05/2019	Amiante non détecté / -		
Réf dossier client :	DTA_15_POSTE_BAT_A=01 = 15 RUE DE LA Réf échantillon ITGA : ITO71905-830 POSTE_77176 NANDY						
Réféchantillon client :	DTA_15_POSTE_BAT_AP006 / Autres / Description ITGA: Enduit plätreux blanc en vrac  Cage d'escalier   Mur C Enduit						
<ul> <li>Enduit plâtreux bla</li> </ul>	ne en Vrac	META (I)	F	07/05/2019	Amiante non détecté / -		
Réf dossier client :	DTA_15_POSTE_BA POSTE 77176 NANI	T_A01 - 15 RUE DE LA DY	Réf échantillon ITGA : ITO71905-831				
Réféchantillon client :	DTA_15_POSTE_BAT_AP007 / Autres / Description ITGA : Enduit platreux blanc en vrac / Peinture Cage d'escalier 1 Plafond Enduit						
<ul> <li>Enduit plâtreux bla peinture non sépar</li> </ul>		META (1)	1	07/05/2019	Amiante non détecté / -		
Réf dossier client :	DTA_15_POSTE_BA POSTE 77176 NANI	Rèf échantillon ITGA : IT071905-832					
Réféchantillon client :		T_AP008 / Autres / Canalisation eau froide	Description IIG/	Description ITGA: Matérius noir en mousse avec poussières			
<ul> <li>Matériau noir en mousse avec poussières</li> </ul>		META (2)	- Di	06/05/2019	Amiante non détecté / -		

Validé par : Estelle RUBAUD - Analyste

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du

DTA 164-01 rev 07

Rapport N°: DTA\_15\_POSTE\_BAT\_A

Page 2/2





Rapport N°: DTA\_15\_POSTE\_BAT\_A

18/04/2019

19/26

EVERT HARITAT & INDUSTRIE INCENIERIE 31 route d'Albert 624E0 AVESNES LES RAPALIME



# ATTESTATION(S)



contrat permet à l'assuré de satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle résultant des dispositions de l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (décret n° 2006-1114 du S septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers) pour l'établissement des documents visés à l'article L271-4 dudit Code.

L'assuré doit être titulaire d'une certification de compétence en cours de validité délivrée par un organisme accrédité dans le domaine de la construction ou assume out-cell channel to one cell childron de competencie en codis de valorite delivre par un organisme accretire una confirme de la colifiante cell a colifiante cell a

Le présent document, établi par AXA, est valable jusqu'au 31 DECEMBRE 2019 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager AXA au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances, ...).

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait à Pessac, le 26/11/2018 Pour la compagnie

Rapport N°: DTA\_15\_POSTE\_BAT\_A

18/04/2019



### CERTIFICAT DE COMPETENCES

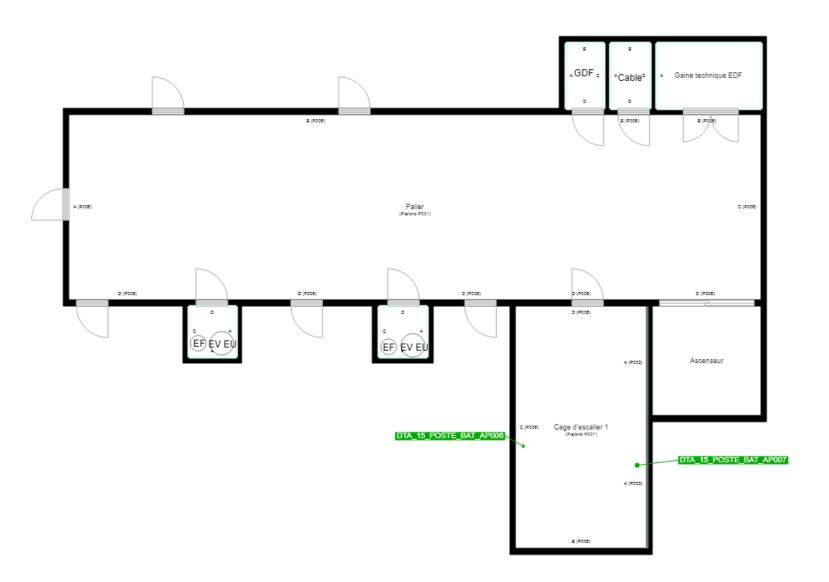


Rapport N°: DTA\_15\_POSTE\_BAT\_A 18/04/2019















Local ordures ménagères 105 rue de là gare Batiment Bâtiment X 105 rue de le gare Batimen CRECHE





Cloisons Plaques de plâtre

Murs Bois

Murs Brique

Murs périphériques / Plaques de plâtre

Murs carreaux de plâtre

Murs Béton / Enduit

Murs porteurs et/ou mur de refend / Plaques de plâtre

Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)

Torchis

Murs Brique / Enduit

Murs Brique plâtrière

Murs Pierre

Murs Machefer

Murs amiantés

- Prélèvements de sol amianté
- Prélèvements de sol non amiantés
- Prélèvements de plafond amiantés
- Prélèvements de plafond non amiantés
- → Prélèvements de mur amiantés
- → Prélèvements de mur non amiantés
- X Autres types de prélèvements amiantés
- X Autres types de prélèvements non amiantés
- **///** Sols amiantés
- NPlafonds amiantés
- Sols et plafonds amiantés
- Conduits amiantés
- Conduits non amiantés